

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 26 JUIN 2023****DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 13

Procuration 4

Votants 17

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 20h30,

Le Conseil municipal de Florens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 05/06/2023

Date d'affichage de la convocation : 10/06/2023

Date d'affichage de la délibération : 04 JUIL. 2023

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, PARIS, NAVARRO, ARRUÉ, CORTES, MOËNNARD, JORDAN, MIE TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Anne-Lise CAMUS a donné procuration à Madame Martine NOËL,

Madame Bernadette FAURÉ a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO,

Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Madame Marion ANDRÉ,

Madame Florence JEULIN-CARREY a donné procuration à Monsieur Didier CORTES.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-43 Marché pour la restauration scolaire*Exposé*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'avis de la Commission MAPA en date du 6 juin 2023,

Considérant la consultation en procédure adaptée ouverte qui a eu lieu du 13 avril au 29 mai 2023 pour la fourniture et la livraison de repas et goûters en liaison froide pour le restaurant scolaire et les deux offres qui ont été reçues,

Considérant qu'au regard des deux éléments de pondération à savoir le prix des prestations et la valeur technique des prestations, la commission a proposé de retenir l'offre de RECAPÉ dont les prix unitaires sont les suivants :

Repas et goûters standards, végétarien, pique-nique				
Candidat	Coût maternelle	Coût élémentaire	Coût goûter	Coût adulte
RECAPÉ	3,30€HT (3.48€TTC)	3,40€HT (3.59€TTC)	0,80 €HT (0.84€TTC)	3,60€HT (3.80€TTC)

Décision

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces du marché relatif à la restauration scolaire avec l'entreprise RECAPÉ précitée,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de ce marché dans la limite des crédits inscrits au budget.

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 031-213101843-20230626-CM0626_202343-DE



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 28/06/2023

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Le Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

An official blue circular stamp for the 'MAIRIE de FLOURENS (Haute-Garonne)' with a central emblem. A handwritten signature in brown ink is written over the stamp.